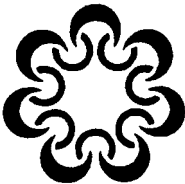


La criminalité urbaine chez les jeunes

Madame Catherine Lasnier M.A.
Sociologue

Pensons famille

Numéro spécial
Volume 16, numéro 78, novembre 2004



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

4837, rue Boyer, bureau 110, Montréal (Québec) H2J 3E6
Téléphone : (1-514) 527-8453 www.familis.org/riopfq
Télécopieur : (1-514) 527-8816 riopfq@familis.org

Violents, pourquoi?

Les événements récents qui se sont produits à Montréal, à l'été 2004, fusillades en pleine rue, règlements de comptes sur la place publique entre bandes rivales de gangs de rue, agressions sexuelles la nuit, joyeuses bandes d'adolescents qui se livrent au vandalisme en milieux urbains moins peuplés, ont fait craindre le pire pour notre paisible société.

Les corps policiers nous affirment que ce n'est pas inhabituel et que ce n'est pas pire qu'avant.

Il semble bien que ces événements suivent un cycle, et que nous en sommes actuellement dans un sommet !

Et il semble, également, qu'il y aurait une plus grande médiatisation de cette violence.

Quoiqu'il en soit, la moindre violence est toujours une violence de trop!

Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec a décidé de se préoccuper de cette violence et a organisé quatre événements, dans quatre sphères possibles de la violence, en essayant d'en voir les faits, les causes et les circonstances, et pourquoi pas les solutions.

Le premier événement se situe en cet été 2004. Une recherche a été effectuée par Mme Catherine Lasnier, M.A., sociologue, sur : **La criminalité urbaine chez les jeunes.**

Le présent *Pensons famille* publie les résultats de cette recherche.

Ensuite, en cet automne 2004, trois déjeuners-croissants suivent, ayant pour thème les problématiques de la violence.

Les thèmes, les dates et les personnes ressources sont :

La violence dans la société - le 15 septembre 2004 :

- . Cultivons la paix - Mme Sylvie Gougeon, t.s. - Chargée du projet - Cultivons la paix.

- . L'institution source de violence et de pauvreté - M. François Labbé - Agent de recherche et de liaison - Le Regroupement des Auberges du coeur - Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC) - M. Frédéric Mailhot - CPMO - Collectif pour un Québec sans pauvreté (Comité AVEC).

- . La criminalité urbaine chez les jeunes - Mme Catherine Lasnier, M.A. - Sociologue - Recherchiste - Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec.

La violence dans l'école - le 20 octobre 2004 :

- Mme Nadia Desbiens - Professeure-adjointe en adaptation scolaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal - Chercheure au Centre de Recherche et d'Intervention sur la Réussite Scolaire (CRIRES).

- Mme Claudette Lussier - Enseignante en 6e année - École J.-P.-Labarre - Varennes - Commission scolaire des Patriotes - Syndicat de l'enseignement de Champlain.

La violence dans la famille : le 15 décembre 2004 :

- Les problématiques de la violence dans les familles.

Espérons que sachant les faits, les causes et les circonstances, nous en trouverons quelques solutions.

Le Directeur général
Yves Lajoie

La criminalité urbaine chez les jeunes

Madame Catherine Lasnier M.A.

Sociologue
Recherchiste
Le Regroupement
inter-organismes
pour une politique familiale
au Québec

La criminalité urbaine chez les jeunes

1. Introduction

La criminalité demeure à travers les années un sujet d'actualité captivant l'attention de tous. Avec les récentes fusillades au centre-ville de Montréal et ailleurs, les termes criminalité, gangs de rue, violence sont sur les lèvres des citoyens inquiets pour leur sécurité. Le but de cette étude est justement d'explorer la criminalité urbaine chez les jeunes. Puisque la criminalité est universelle, ce travail traitera de façon générale des causes de la criminalité urbaine, des types de délits, des gangs de rue, de la loi ainsi que des programmes de prévention. Cependant, nous mettrons l'accent sur la situation au Québec, qui sans nécessairement être unique, reste tout de même d'intérêt pour cette recherche.

2. Méthodologie

Cette recherche a été réalisée durant l'été 2004 dans le cadre du programme Stratégie Emploi Jeunesse pour le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec. Dans un premier temps, nous avons consulté des articles et ouvrages afin de recueillir nos données et effectuer notre revue littéraire. Nous avons par la suite rencontré un agent sociocommunautaire ainsi qu'un intervenant auprès des jeunes pour comprendre ce qui se passe sur le terrain au niveau de la criminalité et les adolescents.

3. Problématique

L'adolescence est une période de changement et de transition importante, une période souvent ponctuée de crise et d'angoisse. Tandis que les adolescents sont libérés de plusieurs contraintes placées sur eux comme enfants, il leur est nié le statut d'adulte tout en ressentant la pression de leurs parents d'agir en tant qu'adultes. Cependant, ils ne peuvent pas obtenir les récompenses associées aux adultes tel que boire de l'alcool, l'argent et le sexe. Ils éprouvent un sentiment d'ambiguïté, face à leur rôle et leur place dans la société, qui peut mener à la délinquance. Cette place dans la société est essentielle à saisir si l'on veut comprendre leur participation dans la criminalité.

La vie d'un adolescent c'est la conformité sociale, l'acceptation de ses pairs et l'appartenance à un groupe, et ceci est souvent obtenu en partie à travers les biens de consommation. Les jeunes ressentent une pression de leurs pairs d'avoir des vêtements à la mode ou les derniers gadgets électroniques, des objets qui nécessitent de l'argent. Beaucoup d'adolescents comptent sur leurs parents pour des allocations ou ont un travail temporaire au salaire minimum, ce qui leur est fort insuffisant pour obtenir tout ce dont ils ont besoin. Ceci, combiné avec la pression d'être comme les autres, peut pousser les jeunes vers des agissements illégaux afin de satisfaire leurs besoins.

Il faut avant tout se rappeler que le besoin de se regrouper et de sentir un lien d'appartenance est essentiel à l'adolescence. La période d'adolescence est une période de transition et de changements, une période, en général, de crise. Le jeune se tourne en général vers ses amis pour support et divertissement et s'éloigne peu à peu de sa famille. Des



comportements délinquants peuvent apparaître à ce moment, non pas simplement de par l'influence des amis mais, justement, de cette transition vers des rôles d'adultes. Très souvent, les délits commis le sont, car le jeune veut s'exprimer, se faire remarquer.

4. Types de crimes

Les infractions au Code Criminel sont classées en trois catégories : crime contre la personne, crime contre la propriété et autres crimes. Les crimes contre la personne sont les suivants : homicide, tentative de meurtre, agressions sexuelles, voies de faits, vols qualifiés et enlèvement. Les crimes contre la propriété sont les introductions par effraction, vols de véhicule à moteur et vols simples. Enfin, les autres crimes sont la fraude, le recel, la prostitution, les paris, le trafic de drogues et armes.

Les crimes graves constituent une très faible proportion de l'ensemble de la criminalité juvénile. En fait, selon une étude réalisée dans plusieurs pays, seulement 7 % des jeunes contrevenants auraient commis un crime violent. De plus, c'est une proportion de 6 à 7 % des jeunes qui sont responsables de 50 à 70 % de toutes les infractions [1]. Cependant, il est intéressant de mentionner qu'avant d'appartenir à un gang criminel majeur, les individus ont souvent fait partie d'un gang de rue vers l'âge de 12 ans. Toutefois, ceci ne veut pas dire que tous les jeunes qui appartiennent à un gang de rue deviendront des criminels plus tard. Vous trouverez dans l'annexe 1, les statistiques sur les crimes commis par les jeunes en 2002 au Québec

Depuis les dix dernières années, on note que le type de délit a changé. Tandis que les vols de radio dans les voitures étaient très en vogue il y a dix ans, on remarque que les vols par infraction sont maintenant plus courants. Ceci est en partie dû à la société qui s'adapte à la criminalité en se munissant

de système anti-voil, et les nouvelles technologies font en sorte qu'une radio de voiture n'a plus la même valeur aujourd'hui. Le port d'arme est beaucoup plus répandu maintenant dans les gangs de rue aussi.

En 2003, il y avait plus de 84 000 jeunes canadiens âgés entre 12 à 17 ans accusés d'infractions criminelles. Ceci représente une hausse de 5 % comparé à 2002 et une troisième hausse affichée au cours des quatre dernières années. Le taux de jeunes officiellement dénoncés a diminué de 15 %, mais il faut cependant noter que ceci est contrebalancé par un saut de 30 % dans le taux d'affaires impliquant des jeunes qui ont été « classées sans mise en accusation ». Un jeune est classé « sans mise en accusation » lorsqu'il reçoit une mise en garde de la couronne ou s'il obtient des sanctions extrajudiciaires ou un renvoi à un organisme communautaire. Nous verrons plus en détail cette partie dans la section traitant de la loi [2].

Toujours en 2003, le taux de crimes avec violence chez les jeunes a progressé de 3 %, ce qui représente également la troisième augmentation en quatre ans. Des hausses ont été signalées dans le taux de jeunes accusés d'homicide, de tentative de meurtre et de voies de fait. Des baisses ont été signalées pour les agressions sexuelles et les vols qualifiés. De plus, le taux de crimes contre les biens perpétrés par des jeunes a augmenté de 4% en 2003, après trois années d'assez grande stabilité [3].

Dernier fait important à préciser, malgré la représentation de certains groupes culturels au sein des gangs de rue, la criminalité n'est pas un problème ethnique. Elle est présente dans toutes les communautés culturelles, même québécoise pure laine, on chiffrerait le taux de personnes criminalisées de 3 à 5 % dans n'importe quelle communauté [4].



5. Criminalité masculine ?

Malgré le fait que la majorité des délinquants sont en effet des garçons, il reste que les filles commettent également des crimes. En effet, les statistiques montrent qu'il y aurait de plus en plus de filles qui perpétraient des crimes. Il est difficile de dire si le nombre a vraiment augmenté ou si on ne les reportait tout simplement pas dans le passé. Certaines études et quelques personnes travaillant auprès des jeunes en tant qu'intervenants nous ont mentionné que la raison pour laquelle le nombre de jeunes filles accusées de crime a tant augmenté au cours des dernières années est en fait dû au changement de mentalité face aux délinquantes [5]. Dans le passé, les adolescentes accusées d'un délit ne recevaient pas de peine, mais elles étaient plutôt placées en centre de protection de la jeunesse. Elles étaient traitées en tant que victimes au lieu être perçues comme délinquantes. Les mentalités commencent à changer, mais la dynamique entre adolescentes a également changé. Le niveau de violence entre filles est en train d'augmenter. Tandis que, dans le passé, les filles étaient plutôt accusées de vol ou possession de drogues, on voit de plus en plus de cas d'intimidation et mêmes voies de faits simples.

De plus, les filles sont de plus en plus présentes dans les gangs de rue. Alors qu'elles étaient plutôt victimes des gangs surtout dans le réseau de prostitution, les filles tiennent maintenant un rôle au sein de ces mêmes gangs. Elles aideraient au niveau économique en recrutant de jeunes filles pour entrer dans la prostitution et elles s'adonneraient aussi à l'espionnage de groupes rivaux, au transport d'armes et de drogues, et commettent des vols à l'étalage. Un autre changement important est la prolifération des gangs de rue uniquement féminins. Selon un intervenant rencontré, il y aurait en effet, de plus en

plus de gangs de rue constitués de filles, leur niveau d'organisation n'est pas aussi développé et le niveau de violence n'égale pas celui des gangs de rue masculins.

Selon le dernier rapport de Trajet Jeunesse, un organisme à but non lucratif qui donne l'opportunité aux jeunes contrevenants la possibilité de s'amender d'un délit particulier en participant soit à des travaux communautaires, soit à la médiation ou à des ateliers de développement d'habileté sociale, 17 % des délinquants qui furent référés à leur organisme étaient des filles. Cet organisme dessert la région de Montréal à l'exception de l'Ouest de Montréal. Nous reviendrons sur le mandat et les réalisations de cet organisme dans une autre section. Enfin, fait intéressant à mentionner, en vieillissant, les jeunes filles sont plus nombreuses à cesser de commettre des délits.

6. Auteurs vs victimes

Nous connaissons les jeunes qui commettent les crimes, mais qui sont leurs victimes? Selon quelques recherches, le risque de victimisation est également influencé par le statut socio-économique des personnes mais aussi par le sexe et l'âge [6]. En effet, les personnes défavorisées seraient plus exposées à la violence que d'autres personnes. De plus, les femmes ainsi que les personnes âgées seraient plus souvent victimes de crime.

Cependant, lorsqu'il est question de jeunes contrevenants, le lien entre victimisation et auteur du crime est étroit. Très souvent, les jeunes ont tendance à commettre un délit contre un autre jeune, habituellement habitant le même quartier ou fréquentant la même école. De plus, il appert qu'un jeune qui fut lui-même victime d'un crime comme le taxage plus jeune deviendra à son tour le tourmenteur.



7. Revue littéraire

Afin, de faire le tour de la question de la criminalité juvénile urbaine, nous avons consulté plusieurs études et articles traitant le sujet. Il est important de spécifier le manque de littérature sur la problématique au Canada et particulièrement au Québec. Les écrits se font rares quoique ceux que nous avons consultés sont complets et très informatifs. Les ouvrages de référence américains sont beaucoup plus nombreux et de ceux-ci, nous tenons à mentionner deux incontournables. Tout d'abord *The youth gang problem : a community approach* d'Irving Spergel [7]. Spergel a réalisé plusieurs études sur la criminalité juvénile et plus particulièrement sur le problème des gangs de rue.

Dans cet ouvrage, il fait une analyse systématique du problème des gangs de rue aux États-Unis. Il présente différentes théories pour expliquer les causes, le fonctionnement et les raisons pourquoi les gangs continuent ou non. Il explique les dimensions historiques et offre des solutions au problème. Le deuxième ouvrage est *Gangs and delinquency in developmental perspective* de Terence Thornberry [8]. Ce livre est une étude basée sur une partie de la vie de 1000 adolescents aux États-Unis, certains d'entre eux sont membres de gangs de rue et d'autres ne le sont pas. À partir de cet échantillon, l'auteur est en mesure de comparer les causes, les comportements ainsi que l'environnement social des jeunes comme la famille et les amis. Les résultats montrent que des carences au niveau du développement des jeunes mènent vers la délinquance et les gangs de rue.

Des études québécoises, nous en retenons trois. D'abord, *Jeunesse et Gangs de Rue*, une étude sur le phénomène des gangs de rue qui fut présentée au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en 1997 réalisée par

Jacques Hébert, Sylvie Hamel et Ginette Savoie de l'Institut de recherche pour le développement social [9]. Ce rapport fort complet trace un portrait de la situation des gangs de rue aux États-Unis ainsi qu'au Québec. À l'aide de comparaisons utiles entre les deux, les auteurs expliquent très bien le fonctionnement des gangs en partant de la formation d'un gang de rue, l'affiliation et les raisons poussant un jeune à s'y joindre. Les programmes de prévention existants et les solutions sont bien détaillés et permettent de comprendre l'ampleur du problème.

Les deux autres ouvrages que nous voulons citer sont du même auteur, Marc Ouimet. Le premier s'intitule *Les tendances de la criminalité au Québec : les nouvelles réalités et les nouveaux enjeux* [10]. L'auteur retrace l'évolution de la criminalité au Québec depuis 1962 à 1996 en expliquant les facteurs influençant celle-ci. Il fait également le tour de la situation au Québec en analysant des variables spécifiques comme l'étalement urbain pour expliquer l'évolution de la criminalité. Le deuxième ouvrage de Marc Ouimet, *Les enjeux théoriques et méthodologiques en écologie criminelle* [11], trace un lien entre l'espace, la désorganisation sociale et la criminalité. Cette étude fascinante montre au lecteur comment l'environnement spatial peut jouer un rôle sur la criminalité en offrant des opportunités aux délinquants de s'adonner à des activités illégales. Il présente diverses théories avancées par d'autres auteurs et offre ses propres conclusions.

8. Causes de la criminalité

Afin d'enrayer ou du moins prévenir la criminalité, il est impératif de comprendre les causes derrière les délits commis par les jeunes. La criminalité est un phénomène très répandu certes et les causes pouvant l'expliquer sont à peu près les mêmes partout. Il existe plusieurs



théories pouvant l'expliquer et nous voulons les présenter dans cette section.

8.1 Pauvreté et désorganisation familiale

Tout d'abord, la pauvreté est un des facteurs majeurs de la criminalité. On dénote que dans les familles pauvres et monoparentales, le taux de délinquance est bien plus élevé que dans les autres familles. La famille telle que nous la connaissons est en transformation depuis deux décennies. De plus en plus de jeunes sont issus de familles éclatées, recomposées ou monoparentales. Ces changements ont un impact majeur sur le développement et le bien-être du jeune. Les parents ayant leur propre problème à régler, tout en jonglant leur emploi, ont de plus en plus de difficulté à trouver un équilibre sain entre famille et emploi. Les enfants sont plus souvent laissés à eux-mêmes, avec peu de supervision, peu d'encadrement. Le processus de socialisation de l'enfant se fait difficilement et certains besoins comme besoin de sécurité, besoin de soutien moral ne sont pas comblés. Le jeune est donc plus vulnérable à ce moment à être influencé ou entraîné vers la délinquance.

8.1.1. Supervision parentale

Les enfants issus de milieu défavorisé ne reçoivent pas toujours le même encadrement que les autres. Les études démontrent que la stabilité des couples joue un rôle important au niveau de la socialisation et le développement de l'enfant. Un enfant qui grandit dans une maison sans supervision parentale a plus de chance de se tourner vers la délinquance car il ne reçoit pas les outils appropriés pour résoudre des conflits ou problèmes. Ce manque de supervision joue tout de suite un rôle important sur la réussite scolaire. Sans encadrement lors de la rentrée de l'école, le jeune peut difficilement résoudre des problèmes au niveau de devoirs ou parler des problèmes encourus durant sa journée s'il

se retrouve seul. Un jeune qui ne réussit pas bien à l'école a plus de chance de décrocher plus tard si les échecs se multiplient et se retrouver sur le marché du travail.


8.1.2. Modèle parental

De plus, les enfants de milieux défavorisés ont souvent un modèle parental inapproprié au niveau du marché de travail. Plusieurs parents pauvres sont soit sans emploi ou travaillent uniquement pour faire vivre la famille et donc n'aiment pas nécessairement cet emploi. Ceci montre à l'enfant un modèle négatif du marché du travail. Un jeune exposé à ce type de comportement ne verra pas le marché du travail de façon positive. Ceci le pousse à trouver d'autres avenues de faire de l'argent et souvent de façon illégale comme le vol ou la vente de stupéfiants.

8.1.3. Abus et mauvais traitement

Selon une étude américaine, les abus et mauvais traitements augmentent le taux de délinquance de 53 % pour les adolescents américains [12]. Les jeunes victimes d'abus ou de mauvais traitements sont beaucoup plus enclines à consommer de la drogue ou de l'alcool, à abandonner l'école et penser au suicide.

8.1.4. Théorie de la contrainte

Un jeune qui provient d'un milieu défavorisé a les mêmes désirs et aspirations que ceux provenant de la classe moyenne ou supérieure mais il est plus difficile pour lui de l'atteindre à cause de ses limites financières. La théorie de contrainte développée par Robert Merton [13] explique très bien en partie la raison derrière la criminalité. Cette théorie stipule que plus il y a disparité entre ce que les jeunes de classe inférieure désirent et ce qui leur est réellement disponible, plus il y a de chance que les jeunes choisissent des moyens illégaux pour l'obtenir. La contrainte est une pression exercée sur les groupes désavantagés de tirer profit 

de tous les moyens possibles pour trouver une source de revenu même si ces moyens sont illégaux. Plus les aspirations augmentent et que les espérances d'obtenir ce qu'ils désirent diminuent plus la délinquance et le nombre de délits augmentent.

8.1.5. « Underclass theory »

Une autre théorie intéressante soulevé par William J. Wilson est celle du « underclass theory » qui expliquerait qu'une des causes importantes de la criminalité est le manque de ressources offertes aux jeunes de milieux défavorisés [14]. Les adolescents qui grandissent dans un quartier appauvri, avec peu de ressources, peu d'offres d'emploi légitimes, un faible réseau d'information sur le marché du travail et de mauvaises écoles, ne ressentiront pas un attachement fort au marché du travail et la probabilité que ces jeunes se tournent vers des activités illégales afin d'obtenir un revenu est plus grande.

8.2. Désorganisation sociale

8.2.1. Théorie de l'opportunité criminelle

Il n'y a pas uniquement le déchirement entre désir et contrainte qui peut amener un jeune vers la criminalité, l'opportunité de commettre un délit peut jouer un rôle important aussi. L'étude de Marc Ouimet démontre bien l'influence des « cibles ponctuelles » sur l'incidence de la criminalité [15]. Ces cibles ponctuelles peuvent être un centre commercial, une station de métro, un bar. Des recherches ont en effet prouvé un lien entre une hausse de crime dans les voisinages avec un centre commercial, une hausse de vols qualifiés près des stations de métro et une hausse d'agression près des bars. Pour qu'il y ait une opportunité criminelle, on doit retrouver généralement les trois éléments suivants : un délinquant motivé, une cible intéressante et l'absence de gardiens. C'est donc les quartiers avec des cibles

ponctuelles où l'on aura le plus de délits commis.

8.2.2. Mouvement de population

Un changement de population dans un quartier peut avoir un effet sur le taux de criminalité. Suite à une vague d'immigration, certaines études démontrent une hausse de criminalité. Ceci s'explique en partie par le manque de ressources offertes aux nouveaux arrivants ainsi que l'absence de lien d'appartenance à leur nouveau quartier. La cohésion culturelle de ce quartier est affectée par un changement de population, affaiblissant le sens d'appartenance au quartier et donc les efforts donnés par les habitants de garder leur quartier sécuritaire.

De plus, il y a beaucoup d'enfants d'immigrants, donc la deuxième génération, qui seraient impliqués dans les gangs de rue ou enclins à commettre des délits. La raison pour laquelle ces jeunes se tournent vers la délinquance est dû à la confusion et l'ambiguïté que ressentent ces adolescents, pris entre deux cultures, leur culture d'origine, donc celle de leurs parents et leur nouvelle culture, celle de la société d'adoption. Très souvent, il existe pour ces jeunes des conflits de valeurs, l'exposition à différentes habitudes de vie qui vont apporter des conflits entre parents et enfants. Les parents se sentent souvent dépassés par ces changements auxquels leurs enfants sont exposés et perdent le contrôle de leurs enfants car ils ne savent pas répondre à leurs besoins. Ceci a pour effet de pousser les jeunes à se chercher d'autres liens d'appartenance comme les gangs de rue. Nous discuterons davantage le problème de gang de rue dans la section suivante.

8.3. Désorganisation personnelle

Nous venons de voir les variables sociales qui peuvent expliquer la criminalité mais il demeure que les variables individuelles sont également



importantes. Ce ne sont pas tous les jeunes qui sont exposés à une nouvelle culture ou qui proviennent d'une famille monoparentale qui s'adonneront à des activités criminelles. Il y a aussi des facteurs personnels qui augmentent les risques de délinquance. Tout d'abord, des études ont montré que des jeunes avec une faible estime de soi et qui ont un lien faible avec autrui ont plus tendance à s'adonner à des activités criminelles que ceux qui ne souffrent pas de ces troubles. Un adolescent qui éprouve de la difficulté à résoudre des problèmes, que ce soit à l'école ou dans sa vie personnelle, peut être attiré vers la délinquance. De plus, les troubles de personnalité comme l'hyperactivité ou les troubles d'apprentissage ont également été remarqués chez les délinquants. Le temps dont dispose un jeune pour s'adonner à un délit est aussi un facteur, car plus un adolescent a du temps libre et peu d'activité pour remplir son temps, plus il est enclin à se mettre dans le trouble. Parfois, il s'agit uniquement d'une question d'ennui qui l'a poussé à commettre un crime, comme le vandalisme par exemple.

9. Gangs de rue

La région de Montréal, durant l'été 2004, fut témoin de violents affrontements reliés aux gangs de rue. Puisque les fusillades ont eu lieu dans des endroits très publics, tous les médias affichaient l'histoire à la une de leur journal, avec raison. Mais il est important de réaliser que ce phénomène n'est pas nouveau au Québec. Avant de dresser le portrait des gangs de rue, nous voulons présenter la définition donnée aux gangs de rue par le SPVM : « une (sic) gang de rue est un regroupement d'individus, habituellement des adolescents et/ou des jeunes adultes qui privilégient l'utilisation de la force d'intimidation du groupe, dans le dessein d'accomplir avec une certaine régularité des actes criminels à caractère violent ».

On retrouve le plus de gangs de rue à Montréal évidemment. Le SPVM dénombre environ 10 gangs criminalisés comprenant entre 10 à 15 membres. Il est important de faire la distinction entre ce groupe de gangs et les autres. Tout d'abord ce groupe de 10 gangs sont mieux organisés que les autres, sans pour autant être au même niveau d'organisation que les groupes de motard par exemple. En général les gangs de rue fonctionnent par ancienneté, comprennent des membres âgés entre 12 et 25 ans. Fait intéressant à noter, il y 10 ans, 80 % des gangs étaient composés de mineurs tandis qu'aujourd'hui la situation est renversée et le pourcentage serait maintenant de 80 % de majeurs [16].

Les gangs plus criminalisés s'adonnent à plusieurs types de crime et, dans l'ordre, voici la liste : la consommation et le trafic de stupéfiants, la prostitution, le taxage, l'intimidation, l'extorsion, les voies de fait, le trafic d'armes, le vol, la fraude et le recel. De plus, les experts ont remarqué que les viols collectifs et les invasions de domicile sont également des activités associées aux gangs de rue. Ce type de gang est armé et fonctionne par territoire. Nous tenons à faire la distinction entre ce type de gang qui est hautement criminalisé et l'autre type de gang de rue qui tout en commettant des délits criminels, n'est pas aussi bien organisé et qui est souvent éphémère. Comme nous l'avons précisé plus haut, le besoin d'appartenir à un groupe d'amis est un sentiment important à l'adolescence et plusieurs jeunes se retrouvent dans un gang de rue, commettent des délits, se font prendre et cessent d'appartenir à un gang. Pour beaucoup de jeunes, l'expérience de gang est temporaire et ces jeunes ne deviendront pas des criminels plus tard. Les gangs moins criminalisés s'adonnent surtout à la consommation et au trafic de drogues.



De plus, il est très difficile d'évaluer si les jeunes qui perpètrent des crimes font partie de gangs de rue car les statistiques sur la criminalité n'en tiennent pas compte. Les crimes sont considérés individuels et donc il n'existe pas beaucoup de données précises sur le sujet. Cependant, pour la région montréalaise, le Service de police a sorti les statistiques suivantes : depuis les 15 dernières années, les gangs de rue ont tué 105 personnes dont 6 cette année [17]. Il est aussi important de mentionner que les gangs de rue sont plus actifs l'été, le beau temps et la disponibilité seraient des facteurs expliquant ceci.

Nous avons vu ce qui pousse les jeunes vers la criminalité, nous voulons maintenant nous pencher sur les cas spécifiques des gangs de rue. Quoique la majorité de ces causes sont semblables, il y en a quelques-unes qui sont distinctes aux gangs et sont importantes de mentionner.

9.1. Besoin de statut

Le besoin de statut est une de ces causes qu'il est très important de mentionner davantage car elle est centrale à la dynamique des gangs de rue. Comme nous avons expliqué plus haut, le statut socio-économique ainsi que la situation familiale peuvent avoir une influence sur la prévalence de criminalité des jeunes. Cependant, il y a aussi des facteurs psychologiques tels qu'une faible estime de soi, les troubles d'apprentissage et l'hyperactivité. Ces éléments peuvent contribuer à pousser le jeune vers la déviance mais plus encore, ces facteurs sont responsables en quelque sorte de ce besoin de statut. Puisque plusieurs de ces jeunes ont plusieurs carences à différents niveaux (familial, scolaire, économique, etc.), l'appartenance à un gang de rue remplit un besoin très particulier, celui de statut. L'appartenance à un groupe est une étape cruciale pour tous les adolescents qui

sont en période de transition, voire même en période de crise. De plus, le développement d'une identité qui leur est propre est aussi un facteur important à mentionner car le jeune qui évolue dans un environnement malsain n'a pas de modèle à qui s'identifier.

Par contre, là où l'appartenance à un gang de rue diffère d'une simple bande d'amis c'est ce besoin de statut. Comme tout groupe d'appartenance, les gangs de rue remplissent évidemment le besoin d'appartenance, mais les gangs de rue vont plus loin encore qu'une simple bande d'amis. Elles permettent aux jeunes de s'affirmer et de confirmer leur identité. Plusieurs chercheurs s'entendent pour confirmer que cette appartenance attire surtout les plus vulnérables, ceux qui ont le plus de carence et donc un plus grand besoin de statut, d'identité et d'appartenance [18].

9.2. La violence ; expression et cohésion

À travers le gang de rue, un jeune peut afficher son identité ainsi que démontrer du pouvoir, surtout à travers la violence. Cette quête de statut et de pouvoir est fondamentale pour comprendre le but des gangs de rue. La gang de rue remplit un vide ressenti par le jeune, elle lui permet d'être un membre à part entière, de se sentir utile et désiré. La violence est une forme d'expression de ce statut et surtout de ce pouvoir que plusieurs jeunes ont besoin de ressentir. Cette violence remplit une double fonction, elle permet au jeune de s'exprimer mais elle assure aussi la cohésion du groupe.

En somme, les jeunes plus vulnérables sont ceux qui se retrouvent dans un gang de rue, car le besoin d'appartenir et d'avoir un statut est emblématique aux adolescents en général. Les gangs de rue remplissent donc un vide ressenti par les jeunes. Ils offrent une structure, une protection et



une forme d'expression que le jeune ne peut trouver ailleurs.

10. Prévention

Les experts s'entendent qu'afin de prévenir et contrer les problèmes de criminalité, c'est à travers la collaboration de plusieurs organismes et services tels que les écoles, la police et les centres d'entraide pour jeunes.

Voici une liste des recommandations tirées du colloque sur les gangs de rue qui a eu lieu à Trois-Rivières en 2003 [19]:

- * La concertation et le travail en partenariat dans l'intervention au regard des gangs et des jeunes en général;

- * La prévention et la sensibilisation face à la violence, au phénomène des gangs et à toute autre problématique qui touche les jeunes, tant auprès des jeunes, des très jeunes, que des parents et des intervenants;

- * Le financement suffisant et récurrent d'activités pour les jeunes, car le sous-financement des organismes limite la mise sur pied d'activités nouvelles et la poursuite de celles déjà en place;

- * Ne pas s'occuper uniquement des jeunes à problèmes mais investir dans la jeunesse en général;

- * Élaborer des moyens pour publiciser les activités intéressantes, notamment celles offertes dans les écoles afin d'attirer les jeunes;

- * Organiser des activités pour les jeunes de douze ans et moins ;

- * Ouvrir les gymnases des écoles aux jeunes durant les heures creuses, entre la fin des classes et l'heure du souper;

- * Réserver des espaces pour que les jeunes puissent faire des graffitis sans être réprimandés et échanger de l'information entre intervenants, mais pas uniquement quand des problèmes surviennent;

- * Observer le phénomène des

gangs en région et prendre conscience des réalités auxquelles les jeunes ont à faire face dans leur région

- * S'assurer que les régions pourront obtenir du financement pour mettre sur pied des activités afin d'aider les jeunes à problèmes, bien que ceux-ci ne soient pas aussi nombreux que dans les grandes villes;

- * Favoriser la présence de travailleurs de rue et de travailleurs communautaires dans les lieux fréquentés par les jeunes;

- * Élaborer des politiques qui soient plutôt orientées vers la réduction des méfaits que vers l'élimination complète des gangs;

- * Cesser de rendre des sentences dérisoires pour des activités que l'on sait reliées au phénomène des gangs.

Les experts en la matière s'entendent pour dire que l'approche communautaire est la plus appropriée pour combattre la criminalité juvénile. Il est important d'offrir aux jeunes des conditions où ils sentiront qu'ils font partie de la société à part égale et que leur apport et place sont valorisés. Souvent les délinquants, comme nous avons mentionné, souffrent d'isolement, d'ennui, ils ne savent pas exactement quel rôle prendre car ils sont pris entre leur univers et celui des adultes. Le domicile et l'école peuvent être des lieux problématiques pour eux et ils ne connaissent pas les ressources mises sur pied pour eux afin de soulager leur anxiété et craintes. Il ne faut pas oublier que la délinquance et l'appartenance à un gang combinent des besoins fondamentaux pour les jeunes.

10.1 Programmes de prévention

En guise de démonstration de l'importance d'offrir une place aux jeunes dans la société afin d'enrayer la criminalité, nous voulons citer deux programmes de prévention et d'action qui ont permis de réduire la criminalité.



10.1.1 Le succès de Maniwaki

Le premier exemple s'est déroulé à Maniwaki en 1998, une ville de 4500 habitants, pris avec des problèmes de criminalité juvénile tels que le vandalisme, les graffitis et le flamage excessif des jeunes au centre-ville. Un programme appelé « Les jeunes, la nuit » a été implanté [20]. Une travailleuse de rue s'est promenée les soirs et a rencontré les jeunes, les a écoutés, leur a demandé leurs suggestions et un mois plus tard un parc de rouli-roulants, un café jeunesse ainsi qu'un mur dédié aux graffitis furent créés. Le taux de criminalité a chuté de façon remarquable à Maniwaki et le programme a remporté plusieurs prix. Certes, Maniwaki n'est pas un centre urbain, mais il est possible de voir comment en offrant une place et en écoutant les jeunes, nous pouvons les aider à canaliser leurs problèmes de façon sécuritaire et constructive.

10.1.2 Le basketball comme porte de sortie

Le deuxième exemple que nous désirons citer se tient un peu partout à Montréal, il s'agit de la pratique du basketball. Dans certains quartiers de Montréal, dont Saint-Michel, un endroit aux prises avec un problème de gangs de rue, des équipes de basketball furent formées afin d'offrir une alternative aux jeunes qui éprouvent des problèmes d'ordre académique, familial ou personnel. Un de ces programmes : *Les Monarques de Montréal* en sont à leur cinquième année d'existence et, depuis sa création, ils sont passés de 2 à 6 équipes et un seul jeune a dû abandonner. De plus, il n'y a pas eu d'arrestations, d'interventions de la DPJ ou autres incidents majeurs en cinq ans [21].

Il y a aussi dans Rivières-des-Prairies un organisme à but non-lucratif appelé Équipe RDP qui est présente dans une école secondaire et cinq écoles primaires. Cette organisation offre également un encadrement scolaire et pour rester sur l'équipe de basketball, les jeunes doivent performer ou ils seront expulsés de l'équipe, le temps d'améliorer leurs résultats scolaires. Ceci incite les jeunes à performer à l'école tout comme sur le terrain de basket et le programme Équipe RDP compte maintenant 800 jeunes [22].

11. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (Loi C-7)

Une nouvelle loi : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est venue remplacer l'ancienne Loi sur les jeunes contrevenants en avril 2003. Elle exige que la police, avant de déposer une accusation, envisage le recours à des mesures extrajudiciaires (sans l'intervention des tribunaux) pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans dans le cas des infractions moins graves. Par conséquent, lorsqu'on mesure la criminalité chez les jeunes, il est essentiel de tenir compte à la fois des jeunes inculpés officiellement par la police et des jeunes dont l'affaire a été « classée sans mise en accusation ».

Voici un tableau synthèse expliquant cette nouvelle loi ainsi que les actions posées [23] :

L'adolescent commet une infraction criminelle : les conditions suivantes sont-elles toutes remplies ?

Ce présent *Pensons famille*, Volume 16, numéro 78, novembre 2004, est aussi publié aux adresses suivantes :

www.familis.org/riopfq/publication/pensons78/pensons78.html

www.familis.org/riopfq/publication/pensons78/pensons78.pdf

1. L'infraction est comprise dans la liste des infractions (voir annexe 3)			
2. L'adolescent admet sa participation au délit reproché			
3. L'adolescent ne fait pas partie d'un gang ou d'une organisation criminelle			
4. L'adolescent n'avait pas lors de la perpétration ou la planification de l'infraction, un ou des complices adultes			
Oui		Non	
▼		▼	
Possibilité de mesures extrajudiciaires		▼	
▼		▼	
Choix de la mesure extrajudiciaire selon les facteurs à considérer			Dénonciation de l'infraction [24]
▼	▼	▼	
Aucune Mesure	Avertissement	Renvoi	
▼	▼	▼	
Réprimande et avis aux parents	Rédaction d'un rapport général	Rédaction d'un rapport spécifique	
	▼	▼	
	Rencontre avec les parents par le patrouilleur ou l'agent socio-communautaire	Confirmation de la suffisance de la preuve par le substitut procureur général et avis aux parents	
▼			
	Référence à l'organisme Trajet Jeunesse		

12. Trajet Jeunesse

Comme nous l'avons mentionné brièvement plus haut, Trajet Jeunesse est

un organisme qui gère les dossiers des jeunes contrevenants. Les dossiers peuvent venir de trois sources : La



Chambre de la jeunesse, le Centre jeunesse de Montréal et les Travaux compensatoires (ces cas sont reliés au code municipal). Lorsqu'un jeune commet un délit, la police a le choix de trois actions comme nous avons vu dans le schéma. Lorsque le jeune est envoyé à Trajet Jeunesse, trois démarches s'offrent à lui.

Tout d'abord, il y a la médiation, la mesure la plus encouragée. La médiation est lorsque le contrevenant peut rencontrer sa victime (elle doit acquiescer de le rencontrer) et obtenir réparation. Les différentes formes de réparation sont le remboursement ou dédommagement, les excuses verbales ou écrites, les travaux communautaires, les travaux pour la victime ou autres arrangements comme un don par exemple. Cette forme est la plus poussée car en obtenant réparation, contrevenant et victime sortent de l'expérience avec un sentiment de fermeture. La victime sent qu'elle est importante et plus souvent est capable de mettre l'expérience derrière elle, et, pour le contrevenant, il prend conscience du tort causé et peut sentir qu'il a réparé ses erreurs d'une façon constructive.

La deuxième mesure est le travail communautaire ou compensatoire. Trajet Jeunesse travaille avec 400 organismes qui accueillent les contrevenants. Ces organismes peuvent être des Centres de la petite enfance, des centres pour les personnes âgées, des organismes d'entraide et bien d'autres. Le contrevenant peut choisir le type de travail qu'il doit exécuter, il y a un superviseur à l'organisme jumelé qui supervise le travail du jeune. Il y a un nombre d'heure de travail communautaire à exécuter et lorsque l'expérience est terminée, le jeune rencontre un intervenant à Trajet Jeunesse pour faire le point sur l'expérience. Le travail compensatoire est un don lorsque le jeune a un horaire chargé et qu'il ne peut pas faire les heures de travail communautaire.

La dernière mesure est celle de la responsabilisation sociale. Celle-ci se divise en deux : mesure d'intégration et mesure de développement d'habiletés sociales. La mesure d'intégration est pour permettre au jeune de découvrir un organisme comme une maison de jeunes par exemple afin de lui offrir un lieu d'appartenance et d'intégration dans la communauté. Cette mesure est offerte aux jeunes isolés et nouvellement arrivés qui ne connaissent pas beaucoup de personnes et d'organismes d'entraide. La mesure de développement d'habiletés sociales existe pour donner la chance aux contrevenants de développer des outils à travers des ateliers. À Trajet Jeunesse, il y a des ateliers sur la sensibilisation au vol à l'étalage, sur la violence, sur les conséquences sur la victime et sur les délits à caractère sexuel. Ces ateliers se font en groupe ou individuellement et permettent au jeune de développer des habiletés afin de résoudre leurs conflits.

Trajet Jeunesse oeuvre depuis 1983 et ses réalisations sont excellentes considérant que le taux de réussite se situe à 84 %.

13. Conclusion

Le but de cette recherche était de faire le tour de la problématique de la criminalité urbaine chez les jeunes. Il nous paraît évident que la question reste pertinente et que beaucoup d'efforts sont déployés afin de la prévenir mais nous sommes bien loin de la résoudre. Il semblerait d'ailleurs que la criminalité augmente mais il est difficile de dire si ceci est relié au fait que les jeunes deviennent de moins en moins tolérants face à la violence et dénoncent désormais beaucoup plus qu'auparavant les actes commis contre eux. Ou s'agit-il vraiment d'une hausse de la criminalité? Les statistiques montrent un portrait plutôt sombre mais il faut tenir compte de la nouvelle loi entrée il y a à peine un an, ce qui a eu comme effet de grossir les chiffres



puisque les agents de police ont davantage déclaré les affaires « sans mise en accusation ». Enfin, il ne faut pas oublier que le pourcentage de jeunes criminalisés est très faible et que la délinquance est souvent un moyen pour s'exprimer ou attirer l'attention.

Nous tenons à remercier l'agent sociocommunautaire Nathalie Legros ainsi que Christian Favreau, intervenant et responsable de l'organisme à Trajet Jeunesse pour leur temps et commentaires.

14. Organismes ressources

1. L'agent sociocommunautaire du Service de police de la Ville de Montréal du poste de quartier

Le numéro de téléphone est le (514) 280-04 et les deux chiffres du numéro de poste de quartier.

2. CAVAC

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal
(1-514) 864-1500

3. Centre de référence du grand Montréal
Renseignements sur les ressources de la région de Montréal.

www.info-reference.qc.ca
(1-514) 527-1375

4. Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal

Ligne téléphonique d'urgence 24h
(1-514)934-4504

5. CLSC du quartier

www.clsc-chsld.qc.ca

6. Direction de la protection de la jeunesse

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Réception et traitement des signalements

pour jeunes de moins de 18 ans, 24h / 7 jours sur 7 (1-514) 896-3100

7. Educaloi

Carrefour d'accès au droit.

www.educaloi.qc.ca/EDU_Portail/00_Accueil/

8. Fondation Plein Pouvoirs

Prévention d'agression, Affirmation et confiance en soi, Auto Défense
(1-514) 990-7124

www.kidpower.org/ (site en anglais)

9. Parents anonymes

Ligne téléphonique pour les parents

Aide parents et enfants

(1-514) 288-5555

10. P.I.a.M.P.

Projet d'intervention auprès des mineur(e)s prostitué(e)s

(1-514) 284-1267

11. Trajet Jeunesse

(514) 521-2000

trajetjeunesse@videotron.ca

12. YMCA

(1-514) 849-5331

www.ymcamontreal.qc.ca/

15. Bibliographie

Amit-Talai, Vered et Wuff, Helen, 1995, *Youth Cultures : a Cross-Cultural Perspective*, New York : Routledge.

Bégin, Jean-François, « S'accrocher au basket pour ne pas décrocher » *La Presse*, mercredi 24 mars, 2004, p. S7.

Bauer, Alain et Pérez, Émile, 2000, *L'Amérique, la violence, le crime : les réalités et les mythes*, Paris : Presses universitaires de France.

Bauer, Alain, 2002, *Violences et insécurité urbaines*, Paris : Presses universitaires de France.

Bousquet, Richard, 2002, *Insécurité : sortir de l'impasse*, Paris : Editions LMP

Hébert, Jacques, Hamel, Sylvie et Savoie, Ginette J., 1997, *Jeunesse et gangs de rue; Phase 1*, l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) et celle de l'Institut universitaire des Centres

jeunesse de Montréal, consulté le 17 juillet 2004 à l'adresse suivante : www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/irds/gang_de_rue.htm

Merton, Robert, 1968, *Social theory and social structure*, New York: Free Press.

Ouimet, Marc, 1998, *Les tendances de la criminalité au Québec: les nouvelles réalités et les nouveaux enjeux*, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante : www.crim.umontreal.ca/cours/cr16002/recherche/textes/texte2.doc

Ouimet, Marc, 2000, *Les enjeux théoriques et méthodologiques en écologie criminelle*, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante : www.crim.umontreal.ca/cours/cr1600/revue/ouimetecoc.pdf

Petitclerc, Jean-Marie, 2001, *Nouvelles délinquances des jeunes : violences urbaines et réponses éducatives*, Paris : Dunod.

Shaw, Margaret, 2001, *Investir dans les jeunes : approches internationales de prévention du crime et de la victimisation*, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante www.crime-prevention-intl.org/publications.php?type=REPORT

Spergel, Irving A., 1995 *The youth gang problem : A community approach*, New York : Oxford University Press.

Thornberry, Terence P., 2003, *Gangs and*

delinquency in developmental perspective, New York : Cambridge University Press.

Touzin, Carole, « La police confirme la lutte des gangs de rue » *La Presse*, mardi 10 août, 2004, p. A1-A2.

Touzin, Carole, « Le centre-ville devenu champ de bataille » *La Presse*, mercredi 11 août, 2004, p. A1-A2.

Wilson, William J., 1987, *The Truly Disadvantaged: The Inner City, the Underclass, and Public Policy*, Chicago : The University of Chicago Press.

Zaplin, Ruth T., éd., 1998, *Female offenders : critical perspectives and effective interventions*, Aspen : Gaithersburg, Maryland.

Actes du colloque sur Les jeunes et les gangs de rue : Faut plus qu'en parler! Tenu à Trois-Rivières, les 13 et 14 février 2003, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante : www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevent/progfina/produits/actes_colloque_fev03.pdf

Le Quotidien, le mercredi 28 juillet 2004, consulté le 1er août 2004 à l'adresse suivante : www.statcan.ca/Daily/Francais/040728/q040728a.htm

Prévenir la criminalité : l'expérience de Maniwaki. -Municipalité, 33, no 4, sept.-oct. 2002, p. 6-7.

Trajet Jeunesse, Rapport annuel 2003-2004 Statistiques.

16. Notes

[1] Shaw, Margaret, 2001, *Investir dans les jeunes : approches internationales de prévention du crime et de la victimisation...*, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante : [\[http://www.crime-prevention-intl.org/publications.php?type=REPORT\]](http://www.crime-prevention-intl.org/publications.php?type=REPORT), p., 3..

[2] *Le Quotidien*, mercredi le 28 juillet 2004, consulté le 1 août 2004 à l'adresse suivante : [\[http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040728/q040728a.htm\]](http://www.statcan.ca/Daily/Francais/040728/q040728a.htm).

[3] *Ibid.*

[4] Touzin, Carole. « Le centre-ville devenu champ de bataille » *La Presse*, le mercredi 11 août, 2004, p. A1-A2.

[5] Zaplin, Ruth T. éd. 1998 *Female offenders : critical perspectives and effective interventions*, Aspen : Gaithersburg, Mar, 1998, p., 40.

[6] Shaw, Margaret, 2001, *Investir dans les jeunes : approches internationales de*

prévention du crime et de la victimisation, ouvrage cité p. 3 et Ouimet, Marc, 1998, *Les tendances de la criminalité au Québec : les nouvelles réalités et les nouveaux enjeux*, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante [\[http://www.crim.umontreal.ca/cours/cr16002/recherche/textes/texte2.doc\]](http://www.crim.umontreal.ca/cours/cr16002/recherche/textes/texte2.doc), p., 1.p.

[7] Spergel, Irving A., 1995, *The youth gang problem : a community approach*, New York : Oxford University Press , 1995.

[8] Thornberry, Terence P., 2003, *Gangs and delinquency in developmental perspective*. New York : Cambridge University Press., 2003.

[9] Hébert, Jacques, Hamel, Sylvie, et, Savoie, Ginette J., 1997, *Jeunesse et gangs de rue; Phase 1. L'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) et celle de l'Institut universitaire des Centres jeunesse de Montréal*, 1997, consulté le 17 juillet 2004 à l'adresse suivante [\http://



www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/irds/gang_de_rue.htm].

[10] Ouimet, Marc, 1998, Les tendances de la criminalité au Québec : les nouvelles réalités et les nouveaux enjeux, ouvrage cité.

[11] Ouimet, Marc, 2000, Les enjeux théoriques et méthodologiques en écologie criminelle, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse : [http://www.crim.umontreal.ca/cours/cri1600/revue/ouimeteco.pdf].

[12] Bauer, Alain et Pérez, Émile, 2000, L'Amérique, la violence, le crime : les réalités et les mythes, Paris : Presses universitaires de France. P., 118..,

[13] Merton, Robert, 1968, Social theory and social structure, New York : Free Press.

[14] Wilson, William J., 1987, The Truly Disadvantaged : The Inner City, the Underclass, and Public Policy, Chicago :The University of Chicago Press.

[15] Ouimet, Marc, 2000, Les enjeux théoriques et méthodologiques en écologie criminelle, ouvrage cité, et Cohen, A. (1955). Delinquent boys. New York : Free Press.

[16] Touzin, Carole, « La police confirme la lutte des gangs de rue » La Presse, le mardi 10 août, 2004, p. A1-A2.

[17] Touzin, Carole, « La police confirme la lutte des gangs de rue » La Presse, le mardi 10

août, 2004, p. A1-A2.

[18] Spergel, Irving A., The youth gang problem : a community approach, ouvrage cité, p.,160, et Hébert, Jacques, Hamel, Sylvie et Savoie, Ginette J., Jeunesse et gangs de rue; Phase 1, ouvrage cité, p., 27.

[19] Actes du colloque sur Les jeunes et les gangs de rue : Faut plus qu'en parler! Tenu à Trois-Rivières le 13 et 14 février 2003, consulté le 25 juillet 2004 à l'adresse suivante : [http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevent/prog fina/produits/actes_colloque_fev03.pdf].

[20] Prévenir la criminalité : l'expérience de Maniwaki. Municipalité, 33, no 4, Sept.-oct. 2002, p. 6-7.

[21] Bégin, Jean-François « S'accrocher au basket pour ne pas décrocher » La Presse, le mercredi 24 mars, 2004, p. S7.

[22] Bégin, Jean-François, « S'accrocher au basket pour ne pas décrocher » La Presse, le mercredi 24 mars, 2004, p. Ibid.

[23] Tableau synthèse sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, SPVM, 2003.

[24] Dénonciation de l'infraction signifie que l'adolescent ne répond pas aux conditions pour recevoir des sanctions extrajudiciaires, il devra donc aller devant les tribunaux afin de plaider sa cause.

Annexe 3 :

Liste des infractions pour renvoi à Tajet Jeunesse ou autres mesures extra judiciaires

- Attroupement illégal
- Troubler la paix
- Troubler des offices religieux ou certaines réunions
- Intrusion la nuit
- Vagabondage
- Proférer des menaces d'endommager des biens/tuer ou blesser un animal
- Voies de fait simples
- Vol
- Possession de biens criminels obtenus
- Obtenir du crédit par faux billets ou par fraude
- Obtention frauduleuse de transport
- Méfaits
- Fausse alerte d'incendie
- Tentative ou complicité après le fait (dans le cas où il s'agit d'infractions énumérées à la présente liste)
- Complot (dans le cas où il s'agit d'infractions énumérées à la présente liste)
- Possession simple (de la loi réglementant certaines drogues et autres substances) (il doit s'agir de petites quantités, par exemple : 1 ou 2 joints de cannabis)

Source : Tableau synthèse sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, SPVM, 2003.



Annexe 1 : Crimes commis par les jeunes en 2002 au Québec

Québec	2002				
Causes entendues	Total des jugements	Cou-pable	Acquit-tement	Arrêt des procé-dures ¹	Autres juge-ments ²
Nombre de causes					
Total des infractions	8 534	5 986	580	1 911	57
Total <i>Code criminel</i>	6 453	4 397	507	1 504	45
Crimes de violence	2 855	1 909	261	659	26
▪ Homicide	2	2	0	0	0
▪ Tentative de meurtre	14	9	1	3	1
▪ Vol qualifié	381	297	27	51	6
▪ Agression sexuelle	114	87	14	12	1
▪ Autres infractions d'ordre sexuel	82	40	12	26	4
▪ Voies de fait sérieuses	684	488	54	135	7
▪ Voies de fait	825	535	68	220	2
▪ Proférer des menaces	564	334	62	165	3
▪ Harcèlement criminel	94	62	11	21	0
▪ Autres infractions contre la personne	95	55	12	26	2
Infractions contre les biens	2 618	1 843	160	603	12
▪ Vol	784	598	30	153	3
▪ Introduction par effraction	923	755	38	125	5
▪ Fraude	116	81	4	30	1
▪ Méfait	333	132	52	148	1
▪ Possession de biens volés	392	236	31	124	1
▪ Autres infractions contre les biens	70	41	5	23	1
Administration de la justice	336	247	29	58	2
<i>Autres infractions au <i>Code criminel</i></i>	499	300	40	154	5
<i>Délits de la route au <i>Code criminel</i></i>	145	98	17	30	0
▪ Conduite avec facultés affaiblies	109	69	14	26	0
▪ Autres délits de la route au <i>Code criminel</i>	36	29	3	4	0
Autres lois fédérales	2 081	1 589	73	407	12
▪ Possession de stupéfiants	649	423	15	207	4
▪ Trafic de stupéfiants	587	472	20	91	4
▪ <i>Loi sur les jeunes autochtones</i>	832	684	35	109	4
▪ Autres, lois fédérales	13	10	3	0	0
1. Inclut les causes retirées ou rejetées.					
2. Inclut les renvois devant les tribunaux pour adultes.					
Source : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 252-0030 et produit n° 85-002-XIF au catalogue.					
Dernières modifications apportées : 2004-03-12.					

Source : www.statcan.ca/francais/Pgd/b/legal24f_f.htm

Annexe 2 : Facteurs risques associés aux gangs de rue

Catégorie	Facteurs
Famille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible statut socio-économique et pauvreté ▪ Monoparentaux et bris de liens familiaux ▪ Familles plus nombreuses ▪ Faibles stratégies de gestion de la famille ▪ Discipline inappropriée ▪ Peu d'encadrement et de contrôle de la part des parents ▪ Peu d'implication de la famille ▪ Peu d'affection dans les relations parents-enfants ▪ Avoir un frère ou une soeur membre d'un gang ▪ Absence de modèles parentaux ▪ Attitudes pro-violence de la part des parents.
École	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir peu d'espoir quant à sa réussite scolaire ▪ Avoir peu d'aspirations liées aux études ▪ Vivre des échecs scolaires ▪ Avoir des parents ayant peu d'espoir pour leur enfant sur le plan scolaire ▪ Frustrations vis-à-vis de l'école ▪ Être étiqueté négativement par les professeurs ▪ Vivre de la marginalité ▪ Être dans une classe où il y a des membres de gangs ▪ Être « dans le trouble » à l'école
Pairs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretenir des relations avec des délinquants (risque le plus important dans cette catégorie) ▪ Avoir des amis consommant de la drogue ▪ Avoir des amis ayant déjà eux-mêmes été membres de gang
Individus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible estime de soi ▪ Attitudes pro-gang ▪ Plus grande tolérance vis-à-vis de la déviance ▪ Être compétitif ▪ Être propriétaire d'une arme ▪ Consommation abusive de drogue ▪ Avoir un dossier de délinquance, notamment pour les actes d'agressivité ▪ Avoir été approché pour faire partie d'un gang ▪ Appartenir au groupe d'âge dans lequel on recrute les nouveaux membres (11 à 15 ans) ▪ Faire partie d'un groupe ou d'une minorité ethnique ▪ Être un immigrant récent

Source : Hébert, Jacques, Hamel, Sylvie et Savoie, Ginette J., 1997, Jeunesse et gangs de rue; Phase 1. l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) et celle de l'Institut universitaire des Centres jeunesse de Montréal, consulté le 17 juillet 2004 à l'adresse suivante [http://www.mtl.centresjeunesse.qc.ca/irds/gang_de_rue.htm], p., 50



Le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec

Le Conseil d'administration 2003-2004

Le Président

Richard Sarrasin

Association des centres jeunesse du Québec
Maison des Grands-Parents de Sherbrooke

La Première vice-présidente

Ruth Laliberté - Marchand

Organisation mondiale pour les familles FAMILIS OMF

La Vice-présidente

France Laflamme

Seréna Québec

Le Vice-président secrétaire

Marc Lamarche

Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
FÉCHIMM

le Vice-président trésorier

André Thouin

La Révothèque

L'Administratrice

Merlaine Brutus

Entraide bénévole Kouzin Kouzin'

L'Administratrice

Lise Henry

Association des haltes-garderies communautaires du Québec

L'Administrateur

Julien Ouellet

Maison des Grands-Parents de Sainte-Foy

L'Administrateur

Gérard Valade

Table provinciale de pastorale familiale

Le Directeur général

Yves Lajoie

Ont collaboré à la réalisation du présent *Pensons famille*

Karina Jallade, Yves Lajoie et Catherine Lasnier

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Dépôt légal - 4e trimestre 2004